

## **Société A Responsabilité Limitée**

**« 146 Méga Water »**

SARL à capital variable, au capital minimum de 10 000,00 euros

Siège social : 5 Lieu-dit La Papeterie – 55250 BEAUSITE

RCS de BAR LE DUC

### **Assemblée Générale Extraordinaire Constitutive**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq,

Le 20 novembre

A 10 heures,

**Madame Sophie** Marie-Pierre **SANTOS**, née GROSSEGEORGE le 11 juillet 1977 à NANCY (Meurthe-et-Moselle), de nationalité française, mariée avec Monsieur Alexandre Laurent Paul **SANTOS**, né le 31 août 1976 à LAXOU (Meurthe-et-Moselle), le 22 octobre 2011 à CRANVES-SALES (Haute-Savoie), sous le régime de la séparation de biens par suite d'un contrat de mariage établi le 22 août 2011 par Maître Katia GAUTHIER, notaire à ANNEMASSE, régime non modifié depuis, et demeurant ensemble 11 rue du Chablais – 74100 ANNEMASSE,

Et

**Monsieur Alexandre** Laurent Paul **SANTOS**, né le 31 août 1976 à LAXOU (Meurthe-et-Moselle), de nationalité française, marié avec Madame Sophie Marie-Pierre **SANTOS**, née GROSSEGEORGE le 11 juillet 1977 à NANCY (Meurthe-et-Moselle), le 22 octobre 2011 à CRANVES-SALES (Haute-Savoie), sous le régime de la séparation de biens par suite d'un contrat de mariage établi le 22 août 2011 par Maître Katia GAUTHIER, notaire à ANNEMASSE, régime non modifié depuis, et demeurant ensemble 11 rue du Chablais – 74100 ANNEMASSE,

Se sont réunis 5 Lieu-dit La Papeterie – 55250 BEAUSITE.

Ils ont délibéré sur l'ordre du jour :

1. Constitution de la société à compter du 20 novembre 2025,
2. Adoption des statuts,
3. Nomination des gérants et rémunération,
4. Ouverture d'un compte bancaire,
5. Clé de répartition du résultat social,
6. Questions diverses et formalités.

Et ont établi le présent procès-verbal :

Initiales :

AS      SS

## **Première Résolution : Constitution de la SARL « 146 Méga Water »**

---

Monsieur Alexandre SANTOS et Madame Sophie SANTOS-GROSSEGEORGE, après en avoir délibéré, ont décidé de constituer à compter du 20 novembre 2025, une Société à Responsabilité Limitée dénommée « 146 Méga Water », société commerciale constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de BAR LE DUC (Meuse), ayant pour objet principal la construction et l'exploitation d'installations de production d'énergie électrique d'origine hydraulique, thermique, solaire, éolienne, bio méthanisation et plus généralement toute énergie renouvelable et notamment la production d'énergie solaire à partir d'équipements photovoltaïques, stockage, achat et vente à des opérateurs agréés des énergies produites, ainsi que la production de biogaz, d'électricité et de chaleur par la méthanisation.

Le siège social est fixé à 5 Lieu-dit La Papeterie – 55250 BEAUSITE.

Le capital de la SARL « 146 Méga Water » s'élève au jour de la constitution à Dix Mille Euros (10 000,00 €), il est divisé en 100 parts sociales d'une valeur nominale de Cent Euros (100,00 €). Le capital social est variable ; le capital maximum autorisé est fixé à 200 000,00 €, et le capital minimum à 10 000,00 €.

Madame Sophie SANTOS-GROSSEGEORGE se voit attribuer, suite à ses apports en numéraire, 50 parts portant les numéros de 1 à 50 et Monsieur Alexandre SANTOS, se voit attribuer, suite à ses apports en numéraire, 50 parts portant les numéros de 51 à 100.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## **Deuxième Résolution : Adoption des statuts**

---

Monsieur Alexandre SANTOS et Madame Sophie SANTOS-GROSSEGEORGE, après en avoir délibéré, adoptent les statuts de la SARL « 146 Méga Water ».

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## **Troisième Résolution : Nomination des gérants et rémunération**

---

Les associés désignent en qualité de gérant, à compter du 20 novembre 2025 **Monsieur Alexandre Laurent Paul SANTOS**, né le 31 août 1976 à LAXOU (Meurthe-et-Moselle), demeurant 11 rue du Chablais – 74100 ANNEMASSE.

Le gérant est nommé pour une durée illimitée.

Il a, conformément aux statuts, les pouvoirs les plus étendus pour représenter la société dans ses rapports avec les tiers et notamment pour contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social.

---

Initiales :

AS SS

Il exerce tous les pouvoirs à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou par les présents statuts aux décisions collectives des associés telles qu'énoncées à l'article 16 des statuts.

Monsieur Alexandre SANTOS déclare accepter ces fonctions et n'être frappé par aucune interdiction ou déchéance ; il déclare qu'il consacrera tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

#### **Rémunération du travail et de la gérance :**

A compter du 20 novembre 2025, les associés décident de n'attribuer aucune rémunération.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

---

#### **Quatrième Résolution : Ouverture d'un compte bancaire**

Les associés, après en avoir délibéré, ont décidé l'ouverture d'un compte bancaire au nom de la SARL « 146 Méga Water », auprès de la banque du Crédit Mutuel, agence de ANNEMASSE (Haute-Savoie).

Il est précisé que les associés ont déposé, auprès de cette banque, la somme de 10 000,00 € afin de libérer l'intégralité du capital social en date du 13 novembre 2025.

Monsieur Alexandre SANTOS, en qualité de gérant, détient la signature sociale.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

---

#### **Cinquième Résolution : Clé de répartition du résultat social**

A compter de l'exercice ouvert le 20 novembre 2025, les associés décident de répartir le résultat avant affectation des charges sociales selon la clé suivante :

- Monsieur Alexandre SANTOS : 50,00 % ;
- Madame Sophie SANTOS-GROSSEGEORGE : 50,00 %.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

---

#### **Sixième résolution : Ouverture et clôture de l'exercice social**

Les associés décident que le premier exercice débutera à la date d'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés, pour se clore le 30 novembre 2026.

Les exercices suivants, à défaut de modification ultérieure, débuteront le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année pour se clore le 30 novembre de l'année suivante.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

---

Initiales :

AS

SS

## Septième Résolution : Questions diverses et formalités

---

Les décisions de la présente assemblée seront publiées conformément à la législation et aux règlements en vigueur.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

Fait à Beausite, le 20 novembre 2025 en deux exemplaires originaux de 4 pages.

**Copie certifié conforme à l'original,**

**Monsieur Alexandre SANTOS**

*« lu et approuvé, bon pour acceptation des  
fonctions de gérant »*

*Lu et approuvé, bon pour acceptation  
des fonctions de gérant*



**Madame Sophie SANTOS-GROSGEORGE**

*« lu et approuvé »*

*Lu et approuvé*



---

Initiales :

AS